



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

COLLECTE
DE DÉCHETS
DE PEINTURE
2023

**ARTISAN
PROPRE
J'AGIS!**

Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez-nous !



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Agence CMAR
Marseille-Pèbre**

5, boulevard Pèbre 13008
Marseille

04 91 32 24 62

www.cmar-paca.fr



**CAPEB
des Bouches-du-Rhône**

7, boulevard Pèbre 13008
Marseille

04 91 32 33 33

www.capeb13.fr

COLLECTE DE DÉCHETS *De Peinture*

Artisans peintres : Participez à nos collectes de déchets de peinture en devenant ARTISAN PROPRE 2023 pour valoriser votre action et éviter des sanctions conséquentes en étant en règle avec vos obligations légales !

COLLECTE
DE DÉCHETS
DE PEINTURE
2023

**ARTISAN
PROPRE
J'AGIS!**

Vos obligations évoluent

Professionnels du bâtiment, vos obligations réglementaires en matière de gestion des déchets ont évolué :

Depuis le 1er juillet 2021,

4 mentions obligatoires doivent figurer sur vos devis de travaux :

- L'estimation de la quantité totale des déchets générés par votre chantier
- Les modalités de gestion et d'enlèvement des déchets générés
- Le ou les points de collecte où vous prévoyez de déposer les déchets
- Une estimation des coûts

Depuis le 1er juillet 2022,

Votre inscription sur la plateforme numérique Track Déchets* est obligatoire. Avec cet outil, les pouvoirs publics contrôlent plus simplement et plus systématiquement la bonne gestion des déchets par les professionnels.

Lors des contrôles des autorités, et en cas de non-respect de vos obligations de traçabilité, vous encourez des sanctions conséquentes : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

ATTENTION : les bornes de collectes mises à disposition gratuitement dans les enseignes de bricolage et les points de vente de peinture ne permettent pas de répondre à cette obligation de traçabilité.

* Plateforme développée par le ministère de la transition écologique visant à dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux

Les avantages de la collecte

- Proximité, simplicité et convivialité
- Tarifs de prise en charge et d'élimination réduits
- Conformité réglementaire assurée
- Kit de communication et logo « artisan propre 2023 » fournis

Bonnes Pratiques

- En optant pour des conditionnements plus grands et réutilisables, et en optimisant vos procédés d'application, vous pourrez réduire la quantité de vos déchets
- Triez vos déchets
- Stockez-les dans un endroit approprié
- Faites-les collecter par un prestataire agréé
- Répondez à vos obligations de traçabilité en vous inscrivant sur Track Déchets.

Tarifs d'élimination au kilo

Pâteux , matériels et emballages souillés = 0,69€

Solvant = 0,42€

DDQD (Déchets Dangereux en Quantité Dispersée)= 3,20€

Aérosols = 2,15€

Les dates de collecte

Date	Lieu	Fournisseurs
10/02/2023	Aix-en-Provence	Tollens 53-55, avenue de l'Europe 13090 Aix-en-Provence 04 42 90 09 49
14/04/2023	Aubagne	Zolpan 995 Chemin de la Vallée, 13400 Aubagne 04 42 18 52 60
23/06/2023	Arles	BTP CFA ARLES 6, chemin Severin 13633 Arles Cedex 04 90 97 82 79
15/09/2023	Marseille	CAPEB 13 7, boulevard Pèbre 13008 Marseille 04 91 32 33 33
20/10/2023	Vitrolles	Zolpan C. du Griffon, Chemin de la Bastide Blanche Z.A., 13127 Vitrolles 04 42 85 12 30
15/12/2023	Marseille	Tollens 52, bd du Capitaine Gèze 13014 Marseille 04 96 15 46 60

Les collectes se font entre 8h et 12h les jours indiqués.

COLLECTE
DE DÉCHETS
DE PEINTURE
2023

ARTISAN
PROPRE
J'AGIS!

NOS PARTENAIRES



Nos partenaires vous aident à éliminer vos déchets dangereux :
BTP CFA ARLES, CAPEB 13, CHIMIREC, TOLLENS & ZOLPAN.
Opération sans besoin d'être client chez le fournisseur relais.